

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0256_ART_RD162_ALIEZE
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LE MAIRE DE ALIEZE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU La demande de SADE CGTH – Avenue de la Côte d'Or 39100 DOLE en date du 16 février 2023 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation pendant les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, sur la RD162– territoire de la Commune d'ALIEZE,

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD162** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Du lundi 6 mars 2023 à 8h00 au vendredi 21 avril 2023 à 17h00
Localisation	Du PR 7+0555 (intersection avec la route communale C3) Au PR 8+0068 (intersection avec la RD162E1)
Restrictions	Alternat par feux tricolores Vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de Lons Le Saunier.


ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, dont ampliation sera adressée à Mme le Maire d'ALIEZE, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Lons Le Saunier à l'adresse suivante : 45 Route de Chilly 39570 Messia Sur Some.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

**La Maire d'ALIEZE, le
Signature et cachet**

le Maire
J. Bourgeois.


20/02/2023



Signature de l'arrêté





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le 01-03-2023

ID : 039-223900010-20230228-ARR_2023_0256-AR



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : COGHETTO Prénom : Claude
Dénomination : SADE CGTH - DOLE Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011
CHEZ SOGELINK
Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0 3 8 4 7 2 6 5 8 9 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : sade-cgth-dole-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D162 - R PRINCIPALE
Code postal 3 9 2 7 0 Localité : ALIEZE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Renouvellement du réseau d'eau potable
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : 0 6 0 3 2 0 2 3 Durée des travaux (en jours calendaires) : 4 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 4 5 Date de début de réglementation 0 6 0 3 2 0 2 3
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers poids lourds

Stationner

véhicules légers poids lourds véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

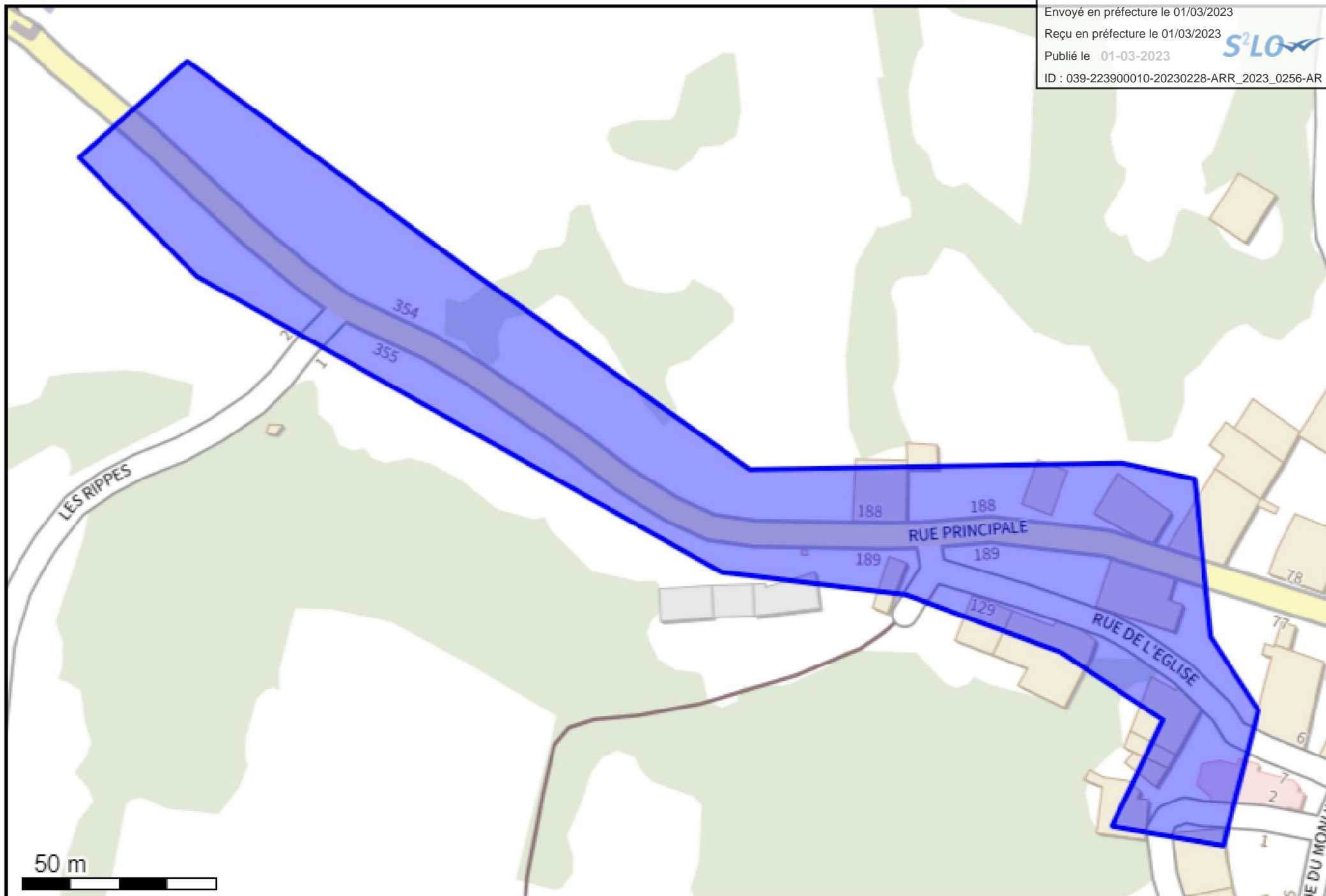
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies Fait à : DARDILLY CEDEX Le : 1 6 0 2 2 0 2 3Nom : COGHETTO Prénom : Claude Qualité :

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le 01-03-2023

ID : 039-223900010-20230228-ARR_2023_0256-AR



Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le 01-03-2023



ID : 039-223900010-20230228-ARR_2023_0256-AR

LEGENDE

Systeme géodésique

WGS 84

EPSG 4326

Polygone 1

(46.587669 5.576066); (46.587713 5.575690); (46.587957 5.575862); (46.588111 5.575519); (46.588244 5.574993); (46.588296 5.574371); (46.588974 5.572601); (46.589247 5.572204); (46.589468 5.572568); (46.589004 5.573491); (46.588532 5.574467); (46.588546 5.575723); (46.588510 5.575969); (46.588148 5.576023); (46.587979 5.576184); (46.587669 5.576066);